

Brochure Technique

P.A.C.A

SAISON 2020/2021



Gymnastique Artistique

Gymnastique Artistique

Masculine

Masculine

FORMATION DE JUGES

IMPORTANT ! Possibilité de passer les niveaux 1 et 2 dans la même saison sous condition. Merci de prendre contact avec le responsable des juges GAM PACA : Sébastien EECKHOUTTE

Adresse mail : sebastien.paca@neuf.fr

EXAMEN NIVEAU 1

Le Comité Régional PACA organise une session d'examen de juges niveau 1.

- Candidature :
 - 1 Être licencié FFGym 2021
 - 2 Avoir 14 ans au cours de l'année sportive (être né en 2007)

- Inscription avant le 6 Septembre 2020

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription : **20 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional PACA),
- Formation :
 - La formation se fait au niveau départemental.
- Examen :
 - **Samedi 12 Décembre**
 - Pour se présenter l'examen, il est obligatoire d'assister à tous les cours de formation proposés.
- Autres renseignements utiles :
 - La brochure des programmes GAM est demandée pour l'examen.

FORMATION NIVEAU 2

Le Comité Régional PACA organise une session de formation et d'examen de juges niveau 2.

- Candidature :
 - Être licencié FFGym 2021
 - Être juge niveau 1

- Inscription avant le 6 Septembre 2020

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription : **40 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional PACA),
- Formations :
 - **Le 31 Octobre et 1^{er} Novembre**
 - **Le 28 et 29 Novembre**
- Examen :
 - **Samedi 12 Décembre**
 - Pour se présenter l'examen, il est obligatoire d'assister à tous les cours de formation proposés.

FORMATION NIVEAU 3

Le Comité Régional PACA organise une session de formation et d'examen de juges niveau 3.

- Candidature :
 - Être licencié FFGym 2021
 - Être juge niveau 2

- Inscription avant le 6 Septembre 2020

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription : **40 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional PACA),
- Formations :
 - **Le 31 Octobre et 1^{er} Novembre**
 - **Le 28 et 29 Novembre**
- Examen :
 - **Samedi 12 Décembre**
 - Pour se présenter l'examen, il est obligatoire d'assister à tous les cours de formation proposés.

Pour chaque formation de juges, prévoir :

- L'autorisation parentale pour les mineurs est à fournir lors de la 1^{ère} journée de formation (**voir chapitre « GENERALITES »**).
- Le carnet de juge sont demandés pour l'examen.

FORMATION CONTINUE POUR LES NIVEAUX 2 ET 3

Samedi 9 Janvier 2021 (lieu à déterminer)

COMPÉTITIONS

GENERALITES



Des quotas seront appliqués à l'issue de l'orientation de la phase Départementale pour pour l'échelon Interdépartemental, de même pour l'échelon régional.

Compétition Départementale OBLIGATOIRE

Pour participer aux compétitions, il y a plusieurs procédures à suivre :

- Engagement général **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr**
- Les confirmations d'engagements sont à réaliser **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr en respectant les dates de forclusion** (un mail vous sera envoyé par le Comité pour vous en informer)

Pour chaque compétition, tous les clubs PACA GAM pourront consulter sur le site du Comité Régional :

- ✓ 15 jours avant la compétition régionale, le dossier (comprenant l'organigramme, les jurys, hôtel, restauration, plan, ...)

Les compétitions régionales sont placées sous l'autorité de l'équipe Technique PACA.

La brochure technique fédérale fait référence pour les règlements compétitifs généraux, les règles d'ordre vestimentaire, discipline, ...

CONTROLE DES LICENCES

Le contrôle des licences est obligatoire. Les participants (juges, entraîneurs, gymnastes) doivent présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié. Pour les compétitions par équipes, une vérification de la composition de celles-ci est réalisée avant l'entrée en compétition, en complément du contrôle des licences.

IMPORTANT !

Les changements de compositions d'équipes sont à faire **AVANT LE LUNDI MIDI**.

Passé ce délai, les gymnastes ne pourront pas participer à la compétition, *excepté pour raison médicale (joindre le certificat)*.

□ REGLE POUR LES CHANGEMENTS DE COMPOSITION D'EQUIPES :

Référence : Règlement Technique FFG GAM/GAF page 65

RAPPEL

- **Les FORFAITS** sont à déclarer **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr en respectant les dates de forclusion** : 10 jours maximum avant la compétition, passé ce délai, les droits d'engagements seront dus, excepté pour raison médicale (joindre un certificat)

❑ GESTION DES ECHAUFFEMENTS :

Le Comité Régional appliquera la réglementation Fédérale en ce qui concerne les salles d'échauffement pour les compétitions régionales. Seul un échauffement articulaire, dans une salle annexe, sera effectué au préalable.

Pour les programmes FEDERAL, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En Fédéral A, **3 minutes** pour toutes les catégories
- En Fédéral B, **3 minutes** pour toutes les catégories

Pour les programmes IMPOSES / Code FIG aménagé, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En Equipe de **5 minutes**
- En Individuel d'**1 minute par gym**

Pour les programmes sur Code FIG, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En équipe de **7 minutes**
- En Individuel d'**1 minute 20 par gym**

• ORDRE DE PASSAGE :

Pour les compétitions par équipes, la répartition dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives.

Pour les compétitions individuelles, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

• QUOTAS :

Les quotas de qualification pour le niveau supérieur sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque Département ou Inter-Département.

Quotas de qualification (Equipes et Individuels) pour chaque échelon (ID/REG) : le 1er dans chaque catégorie puis classement vertical selon le nombre de place.

Nouveautés FFG

• Modification des catégories d'âges en Fédérale A (Equipes) :

- Fédérale A 12 ans et plus
- Fédérale A 10 – 15 ans
- Fédérale A 10 -12 ans

• Création de la catégorie « Optionnel » (Individuels) :

- Optionnel 16 ans et plus : engagement sur 3 agrès maximum et classement par agrès, catégorie unique 16 ans et +

RAPPEL

• Catégories d'âges en Fédérale A (Individuels) : Finalité Régionale

- 10-11 ans / 12-13 ans / 14-16 ans / 17 ans et +

• Catégories d'âges en Fédérale B (Equipes) : Finalité Inter-Départementale

- Fédérale B 7-10 ans sur 4 agrès
- Fédérale B 9-13 ans sur 6 agrès
- Fédérale B 11 ans et + sur 6 agrès

REPARTITION DES CATEGORIES

→ INDIVIDUELS : INTER-DEPARTEMENT (6/7 Mars) - REGION (3/4 Avril)

Programmes : Performance (sauf individuels régionale GAM 7-8-9-10 ans)
Fédérale A

→ EQUIPES « FEDERALE A » : INTER-DEPARTEMENT (20/21 Mars) - REGION (17/18 Avril)

→ EQUIPES « PERFORMANCE » : INTER-DEPARTEMENT (20/21 Mars) - REGION (17/18 Avril)

Programmes : Performance (Equipes Régionale GAM 7-9 / 9-10 ans avec classement individuel)

→ EQUIPES « FEDERALE B » : FINALE INTER-DEPARTEMENTALE (5/6 Juin)

JURY DE COMPETITION

Tenue et matériels : La tenue conforme est obligatoire, veste bleue marine, pantalon gris, cravate et chemise claire, dans le cas contraire, le juge ne pourra officier. Le juge devra se munir de son carnet de juge et de sa licence et du code/programme des catégories jugées.

Absence de juge : Une amende de **150 €** sera à régler avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée, sinon celle-ci ne sera pas classée.

Important !

Afin que le jugement soit correct lors des compétitions régionales, nous vous demandons de bien vouloir respecter les niveaux de juges exigés lors des compositions de jurys masculins.

Un juge de niveau inférieur au niveau demandé ne pourra officier. Dans ce cas le club devra s'acquitter de l'amende pour Absence de juge.

Forfait !

Lorsqu'un club qualifié, et devant présenter un juge, déclare forfait avant la date de forclusion, les clubs suivants sont susceptibles d'être sollicités.

Un club déclarant forfait après la date de forclusion, doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge (référence : **Lettre FFGym GAM 2020/2021 page 5**)

JE SUIS JUGE

IL FAUT :

- Présence obligatoire à la réunion pour tous, en tenue règlementaire, en possession de la licence et du carnet de juge
- Vérifier l'heure de la compétition
- Arriver pour la réunion des juges
- Avoir mon matériel personnel (crayons, feuilles de CTS, ...)
- Connaître le programme de la compétition
- Etre en possession des codes et programmes.
- Etre en tenue officielle (veste bleue marine, pantalon gris, cravate et chemise claire)
- Quitter le plateau seulement à la fin de la compétition
- Garder son téléphone portable éteint durant toute la période de jugement

JE SUIS ENTRAINEUR

LICENCE:

Je me dois de vérifier que mes gymnastes sont en possession de leur licence et d'une pièce d'identité.